

221C2630  
FR0000127771-FS0796

6 octobre 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VIVENDI**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 octobre 2021, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 57 844 149 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,22% du capital et 5,06% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Détention (effective)	4 578 722	0,41	4 578 722	0,40
Détention (par assimilation)	53 265 427	4,80	53 265 427	4,66
<b>Total Société Générale</b>	<b>57 844 149</b>	<b>5,22</b>	<b>57 844 149</b>	<b>5,06</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 52 556 594 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- une position acheteuse sur 14 *calls* listés sur panier à dénouement physique portant sur 818 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 15 octobre 2021 et le 17 juin 2022, à des prix unitaires par action compris entre 28 € et 45 €;
- une position acheteuse sur 3 *calls* option OTC sur panier à dénouement physique portant sur 255 866 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 15 octobre 2021 et le 17 décembre 2021 à des prix unitaires par action compris entre 22,46 € et 38 €;
- une position acheteuse sur 11 *put* listés sur panier à dénouement physique portant sur 607 300 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 17 décembre 2021 et le 15 décembre 2023, à des prix unitaires par action compris entre 24 € et 34 €;
- une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme portant sur 48 866 839 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 1<sup>er</sup> juin 2022 et le 9 octobre 2025 ;
- une position acheteuse sur 3 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 2 008 589 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 21 mars 2023 et le 3 juin 2025, à des prix unitaires par action compris entre 8,79 € et 24,83 €

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 108 561 077 actions représentant 1 143 840 397 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 708 833 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- une position acheteuse sur 1 *equity linked swap* sur panier à dénouement en espèces portant sur 225 000 actions VIVENDI exerçable à tout moment jusqu'au 20 octobre 2021, à un prix unitaire par action de 15,77 €; et
- une position acheteuse sur 1 *equity linked swap* à dénouement en espèces portant sur 483 833 actions VIVENDI exerçable à tout moment jusqu'au 18 octobre 2021, à un prix unitaire par action de 31,89 €

---